

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 12808 Numéro SIREN : 850 621 129 Nom ou dénomination : A.M.F. MARBRERIE SASU

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2020 sous le numéro de dépôt 61435



20200614352019

DATE DEPOT : 20/08/2020

N° DE DEPOT : 61435

N° GESTION : 2019B12808

N° SIREN : 850621129

DENOMINATION : A.M.F. MARBRERIE SASU

ADRESSE : 37 rue d'Amsterdam 75008 Paris

MILLESIME : 2019

A.M.F. MARBRERIE SASU

Capital 1 000 €

**Siège social : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS**

RCS PARIS 850 621 129

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 02 JUIN 2020

Résolution unique du Président sur l'exercice allant du 23 Avril 2019 au 31 décembre 2019, approbation du bilan, compte de résultat et conventions.

Ces conventions font l'objet d'un rapport spécial.

1°) ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE CETTE PERIODE

Au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2019 notre société a réalisé un chiffre d'affaires de : 271 100€

Les charges d'exploitation, atteignent la somme de 118 850 €, dont le poste frais de personnel 12 999 €, représente 5 % du C.A. H.T. La valeur ajoutée, 113 859 € représente 42 % du C.A. H.T. avant coût de main d'œuvre.

2°) AFFECTATION DU RESULTAT

J'affecte le résultat de l'exercice, 94 983 € de la manière suivante : 100 € au poste réserve légale et 94 883 € au poste Report à Nouveau.

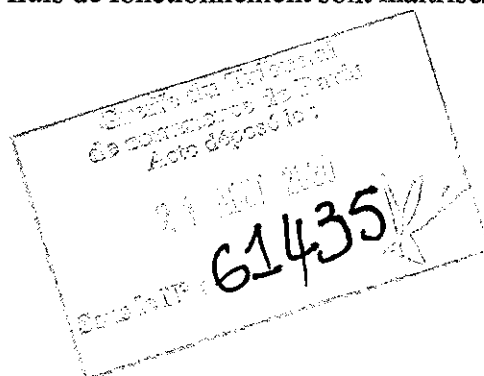
3°) ANALYSE DE L'ACTIVITE

L'activité s'analyse de la manière suivante, le C.A est réalisé en totalité en direct. Les marges et la valeur ajoutée restent correctes.
Les résultats continuent à être bons

Les achats de marchandises restent inexistant, les frais de fonctionnement sont maîtrisés.

4°) PERSPECTIVES D'AVENIR

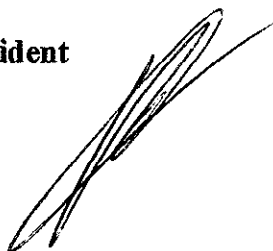
Je reste confiant pour l'année 2020



5°) ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président pour l'exercice 2019
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, elongated shape.

A.M.F. MARBRERIE SASU

**Capital 1 000 €
Siège social : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS**

RCS PARIS 850 621 129

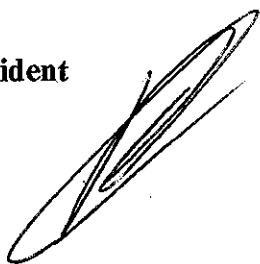
**RAPPORT SPECIAL DE LA
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 02 JUIN 2020
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ARTICLE 223-19**

**Aucune convention n'a été passée entre la société et son actionnaire unique
période allant du 23 Avril 2019 au 31 décembre 2019, sauf :**

Les salaires du Président pour leur montant DADS

Les remboursements de frais aux conditions normales.

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the word 'Président'.

A.M.F. MARBRERIE SASU

Capital 1 000 €
Siège social : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS

RCS PARIS 850 621 129

PROCES VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le 02 Juin à 16 heures,

Les actionnaires de la A.M.F. MARBRERIE SASU, au capital de 1 000 €, divisé en 500 actions, se sont réunis, en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Tous les actionnaires sont présents, au nombre de parts sociales de : 500 parts.

Total égal à la totalité des actions composant le capital, soit 500 parts.

Les actionnaires présents ou représentés, constituent plus de la moitié du capital social.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise par la loi et les statuts.

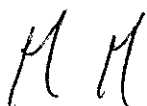
Le Président dépose sur le bureau, les pièces et documents suivants, qui sont à la disposition des actionnaires.

- un exemplaire des statuts,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion de l'exercice clos à cette date,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- le texte des projets de résolutions qui seront proposés au vote de l'assemblée.

.../...

Le Président indique que tous les éléments requis par la loi ont été tenus à disposition des actionnaires ou leur ont été adressés dans les conditions légales.

Puis, il rappelle que l'assemblée a été convoquée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :



- Lecture du Rapport du Président sur le dernier exercice clos au 31.12.19
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président pour l'exercice 2019,
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération du Président
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs.

Puis , il est ensuite donné lecture du rapport du Président et leur est soumis l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de cet exercice.

Il donne ensuite lecture de son rapport spécial et déclare la discussion ouverte.

Les actionnaires examinent ensemble les comptes de la société afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ils décident ensuite des objectifs à atteindre pendant les prochains mois.

Enfin, après échange de diverses observations et explications, le Président, constatant que la parole n'est plus demandée, met aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et examiné les comptes de l'exercice, qui se traduisent par un résultat comptable positif de : 94 983 €

les déclare approuvés sans limite ni réserve, pour l'exercice allant du 23 Avril 2019 au 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos, 94 983 € de la manière suivante : 100€ au poste « Réserve Légale » et 94 883€ au poste « Report à Nouveau »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les actionnaires donnent quitus au Président, pour sa gestion de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Suite au rapport du Président, à l'examen des comptes et aux discussions en cours d'assemblée, les actionnaires constatent qu'aucune convention réglementée n'a été passée entre la société et les actionnaires, si ce n'est des remboursements aux conditions normales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Cinquième résolution :

La Rémunération du Président est approuvée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Il est décidé de ne pas faire de distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes ou d'une copie certifiée conforme à l'original, pour effectuer les formalités inhérentes à la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned diagonally across the page.

*certificat
comptable
à l'origine*

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU										Néant ☐							
Adresse de l'entreprise 37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 8E																	
Numéro SIRET* 8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2																	
Durée de l'exercice en nombre de mois* 8										Durée de l'exercice précédent* 							
										Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012											
			Autres*	014		016											
	Immobilisations corporelles*		028	9 980	030	1 381	8 598										
	Immobilisations financières* (1)		040	2 000	042		2 000										
	Total I (5)		044	11 980	048	1 381	10 598										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	72 399	070		72 399									
		Autres* (3)		072	15 860	074		15 860									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	7 365	086		7 365										
	Charges constatées d'avance *		092	42	094		42										
	Total II		096	95 667	098		95 667										
	Total général (I + II)		110	107 647	112	1 381	106 266										
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		1 000										
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126												
	Réserves réglementées*				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)				131												
	Report à nouveau				134												
	Résultat de l'exercice				136		73 342										
	Provisions réglementées				140												
Total I				142		74 342											
Provisions pour risques et charges				Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		3 888										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)				169	74	28 035										
	Produits constatés d'avance				174												
Total III				176		31 923											
Total général (I + II + III)				180		106 266											
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	11 980									
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Exercice N-1 clos le

Cegid Group

31/12/2019

Divers à réintégrer

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	17 480	464	7 500	466	9 980				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	2 000	484		486	2 000				
TOTAL		490		492	19 480	494	7 500	496	11 980				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	1 814	554	432	556	1 381		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	1 814	574	432	576	1 381		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.											

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧					
1	7 500	432	7 067	5 000	(2 067)								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	7 500	580	432	582	7 067	584	5 000	586	(2 067)	588		589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579		Régularisations	590		583		594	595
TOTAL					596	(2 067)	585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☒ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASUNéant ☐Exercice ouvert le : 23042019 et clos le : 31122019 Durée en nombre de mois 8

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1 . 00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	217 100
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	217 100

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	37 659
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	49 544
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	1 698
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	88 901

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	128 198
-----------------------------	-----------------------------	-----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	128 198
---	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE ☐ 020 ☒ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	217 100
Effectifs au sens de la CVAE	023	1 . 00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	2 3 / 0 4 / 2 0 1 9 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation	186	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

ADRESSE (voie)

37 Rue D'Amsterdam

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS 8E

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COELHO MOREIRA Prénom(s) MANUEL FERNANDONom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500Naissance : Date 27111985 N° Département 99 Commune PORTO Pays PORTUGALAdresse : N° 1 Voie r. COGNACQ JAYCode Postal 75007 Commune PARIS 7E ARRONDISSEMENT Pays FRATitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET

8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

ADRESSE (voie)

37 Rue D'Amsterdam

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS 8E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

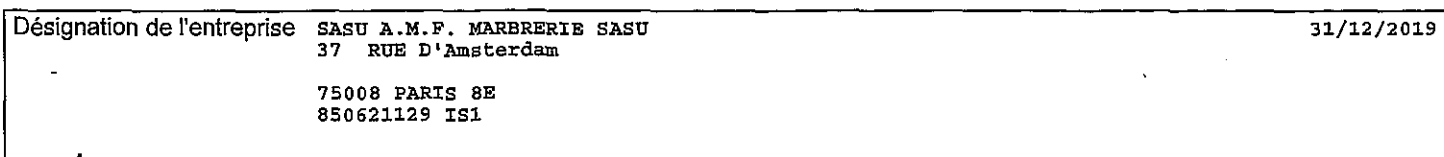
Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

CA18CHAPAY

[illegible]

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU	31/12/2019
37 RUE D'Amsterdam	
75008 PARIS 8E	
Numéro SIRET du principal établissement	85062112900012
Code APE	4399D

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	94 983
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

--

--

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	23042019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SASU A.M.F. MARBRERIE SASU			
SIRET	8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
37 Rue D'Amsterdam			
75008 PARIS 8E			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres travaux spécialisés de constructi	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	56 863	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cdc/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Visur conventionné	☐	Visa : CGA	☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du comptable :			
Tél :			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2019

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	